

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 AOUT 2013

Présents : tous les conseillers, sauf M. Fernand DO CARMO, Laurent MYOTTE, excusés.

Secrétaire : Mme Patricia CHOPARD-LALLIER.

Convocations du 7 août 2013

AFFICHE LE : 23 Août 2013

1. DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE / AIRE DE RETOURNEMENT RUE CHARLEMAGNE.

Accordé à l'entreprise DUBAT, pour un montant de 25 102.84 € TTC, suite à la consultation de 3 entreprises.

2. DELIBERATION pour une convention avec l'ATESAT.

Il s'agit d'une convention liant la commune aux services de la préfecture dans le cadre de l'Assistance Techniques des Services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

3. DELIBERATION pour une convention avec le Centre de Gestion pour la prise en charge des visites médicales des agents.

4. DEMANDE d'achat d'une concession au cimetière par M. Henri DELEULE, à côté de l'emplacement de son épouse : accordée par le conseil.

5. TRAVAUX EN COURS :

- a) Finir le mur en pierres sèches derrière la mairie et pose d'un portail galvanisé par l'entreprise DB SOUDURE (coût : 992.68€ TTC).
- b) Traçages signalétiques sur les routes :
 - . bande d'arrêt de stop Impasse des Narcisses
 - . emplacement arrêt de bus devant l'école
 - . passages piétons
- c) Mise en place de caniveaux pour l'écoulement de l'eau sur les chemins ruraux.
- d) Aménagement de l'aire de retournement prévu cet automne
- e) Salle des fêtes : toiture terminée, isolation extérieure et aménagement intérieur en cours.

6. DIVERS.

- a) Inauguration de l'aire de jeux prévue jeudi 26 septembre 2013, à 18 h 00 avec les organismes financeurs, les entreprises, et les habitants du village.
- b) Demande de réservation de la grande salle des fêtes un soir par semaine par Mme Châtelain professeur de Zumba, afin de donner des cours aux personnes intéressées (enfants et adultes) : le conseil émet un avis favorable à cette demande sous conditions :
 - Salle disponible à partir de janvier 2014 en raison des travaux
 - Eviter les cours le mardi soir afin de ne pas empiéter sur la gymnastique, le jeudi serait tout à fait possible.
 - La participation est fixée à 30 EUR par séance (pour l'entretien et le fonctionnement de la salle)

- La salle devra être rendue propre en fin de séance
- La salle est indisponible le vendredi, samedi et dimanche soir en raison des locations de week-end.

INFOS

LA BIBLIOTHEQUE.

Jours d'ouverture de la bibliothèque année 2013/2014, pour tout public.

Samedi	21 septembre 2013	Samedi	18 janvier 2014
Samedi	19 octobre 2013	Samedi	15 février 2014
Samedi	16 novembre 2013	Samedi	15 mars 2014
Samedi	14 décembre 2013	Samedi	12 avril 2014
		Samedi	17 mai 2014
		Samedi	14 juin 2014

LISTES ELECTORALES.

La révision des listes électorales débutera au 1^{er} septembre 2013. Les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2013.

Extrait de l'affichage :

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.